REPUBLIQUE FRANÇAISE

ELECTIONS LEGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958 — 4e CIRCONSCRIPTION DE LA SEINE-MARITIME

CHERES ELECTRICES, CHERS ELECTEURS,

Le scrutin du 23 novembre, qui va permettre aux Français de confirmer l'élan national du Referendum, doit envoyer au Parlement de la Ve République, non des improvisateurs, des « laissés pour compte » ou d'habiles vaniteux, plus aptes à la critique qu'à l'exacte affirmation de leur propre position politique, mais des hommes qui, à travers les douloureux événements que la France a traversés depuis la grande guerre, auront affirmé, en toute circonstance, et avec une égale intransigeance, leur foi républicaine et leur patriotisme.

C'est à tous les Républicains, à tous les Patriotes, trop souvent divisés par des dissentiments plus apparents que réels, que je lance le présent appel. A l'heure où tant d'esprits divers se sont rejoints pour répondre « Oui » au Général de Gaulle, je m'adresse à tous, sans distinction, n'écartant de la vaste coalition que je veux réaliser sur mon nom, que les serviles défenseurs des causes étrangères, leurs complices qui, sans les solliciter ouvertement, acceptent néanmoins leurs suffrages, et ceux aussi qui n'hésitent pas à cacher le ramollissement de leur patriotisme sous le masque d'une fausse charité.

C'est que, contrairement à leurs craintes, **je me refuse à considérer comme inévitable la perte de nos magnifiques territoires d'outre-mer, dont l'acquisition a légitimement fait la gloire de la IIIe République et dont le maintien dans la communauté française est indispensable à la prospérité de la Métropole.** Je n'ai cessé, lors des abandons de la Tunisie et du Maroc, — dont les jeunes gouvernements s'affirment si peu reconnaissants à l'égard de notre « libéralisme » — de soutenir, pour le maintien de la présence française en Algérie, la politique qui ne doit pas être celle d'un seul clan, d'un seul parti, mais bien celle de l'immense majorité des Français, qui, de Guy Mollet et de Robert Lacoste à Jacques Soustelle, n'ont cessé d'affirmer leur volonté de donner à cette Algérie son total épanouissement dans le respect des liens indissolubles qui l'unissent à la France. Il y a beau temps que la Paix — cette Paix que nous appelons de nos vœux ardents — serait revenue en Afrique du Nord, si les fellaghas n'avaient trouvé, chez nous, la complicité de capitulards, dont l'action a tristement prolongé le sacrifice de nos jeunes et l'inquiétude de leurs familles, et risque encore de nous faire perdre le fruit de tant d'efforts.

Nous risquons de connaître demain une crise économique qui menace d'ailleurs le monde entier. Le premier devoir du Parlement sera de rechercher, pour les salariés qui en seraient les premières victimes, tous les moyens d'expansion industrielle qui donneront à tous la certitude du travail et à chacun la possibilité du plein emploi. Déjà, j'ai pu attirer sur notre région l'implantation d'industries nouvelles. Je veux persévérer dans cet effort qui assure directement le mieux-être des travailleurs, mieux-être qui commande lui-même la prospérité de toutes les classes sociales de nos cités ouvrières.

Deux problèmes se présentent à nos préoccupations : celui du textile déjà frappé par le ralentissement des affaires, et celui de la construction navale qui se résume en cette simple question : « Laissera-t-on périr nos chantiers, remarquablement équipés, au profit des seuls arsenaux de l'Etat?... » J'affirme à tous les salariés de nos usines textiles, aux ouvriers du grand chantier du Trait qu'ils peuvent compter sur mon très actif concours pour les protéger contre les menaces trop réelles qui pèsent sur leur proche avenir.

En même temps que la sécurité du salaire, les travailleurs réclament avec raison de meilleures conditions de logement. Les crédits H.L.M. s'avèrent insuffisants.

Dans les immeubles collectifs, les Municipalités, à qui revient le premier mérite de la construction, ne disposent, pour les affecter elles-mêmes, que d'un trop petit nombre de logements, malgré les importants sacrifices qu'elles consentent. Il faudra donc envisager, maintenant que le scrutin d'arrondissement a ressuscité la circonscription, des organismes H.L.M. et des Sociétés d'Economie mixte, propres à chaque circonscription, bénéficiaires de leur part normale et proportionnelle dans la répartition des crédits alloués au Département, et dont les efforts, joints aux groupements d'accession à la petite propriété, permettront de donner à chaque ville comme à chaque village, son pourcentage exact de constructions nouvelles. Si ,en effet, les centres industriels, qui se développent, sont toujours insuffisamment servis, la même insuffisance se constate dans les communes rurales, où les ouvriers agricoles cherchent en vain, pour eux et leurs familles, des abris convenables.

L'excès de la fiscalité, les tracasseries répétées, la complexité des textes ont légitimement exaspéré le monde des commerçants et des artisans, lui-même frappé par les premières manifestations de la récession économique et par les diminutions brutales du crédit. Il n'est pas possible de négliger les légitimes protestations de l'ensemble des commerçants qui réclament avec raison plus de justice, plus de ménagements dans l'application des textes, et l'établissement rapide d'un meilleur système fiscal, où ils cesseront d'être, en fait, les véritables percepteurs de l'Etat.

La stabilité d'une démocratie repose incontestablement sur la confiance qu'accorde au régime le monde agricole. **La défense paysanne est l'impérieux devoir d'un parlementaire républicain.** Cette défense se résume en quelques points principaux :

— Rejet du plan Hirsch qui réclame pour 1961 la suppression de 600.000 petites exploitations — celles-là mêmes qui permettent aux ouvriers agricoles l'accession progressive à des exploitations plus importantes ;

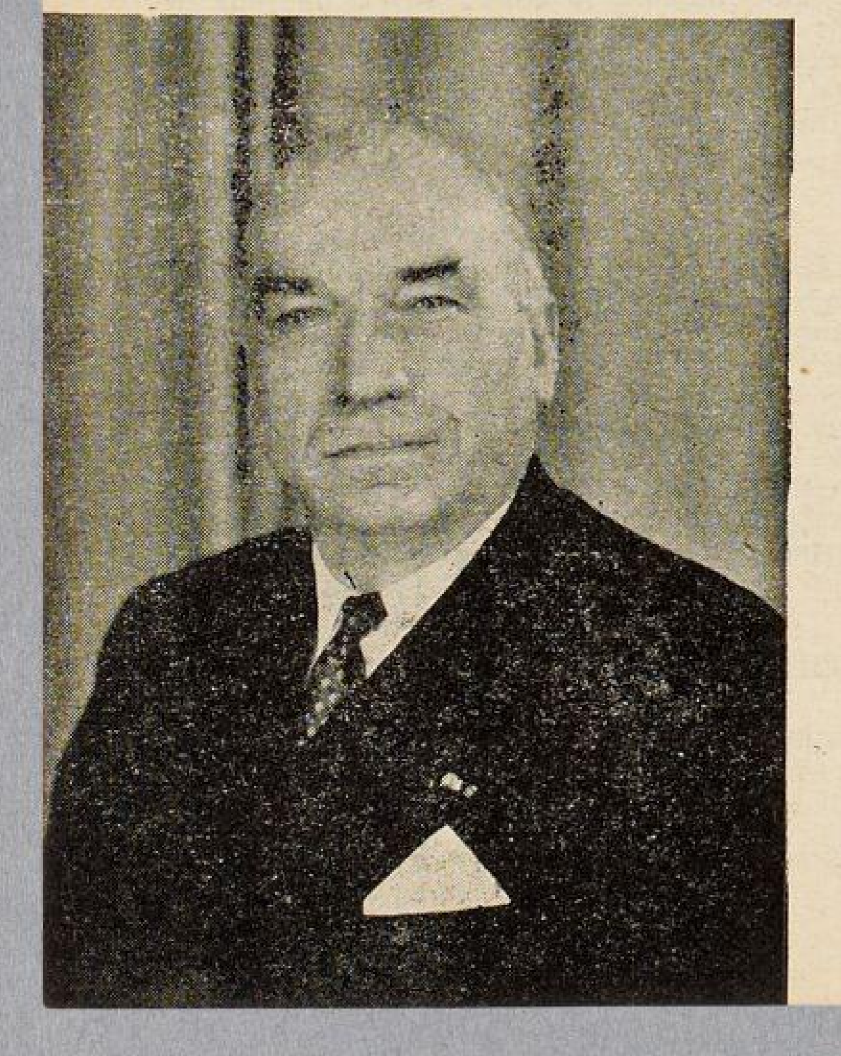
— Indexation des produits agricoles sur les prix de base de 1914 ou de 1939 pour assurer au cultivateur un revenu raisonnable, une vie décente et la possibilité de payer à ses ouvriers un salaire convenable ;

— Réglementation énergique des marchés internationaux, surveillance étroite des importations et raccourcissement des circuits commerciaux ;

— Réforme des allocations familiales et des retraites vieillesse ;

— Vaste programme d'équipement individuel et collectif, dotant l'agriculture de moyens modernes de production, de stockage et de transformation ; achèvement rapide de l'électrification, de l'adduction d'eau et de la voirie rurale. Rappellerais-je ici que, comme Président du Syndicat départemental d'Electricité, j'ai pu, ces jours derniers, mettre sur pied, pour une immédiate mise en route, un programme triennal de 300 millions, **s'ajoutant** aux travaux déjà financés par le fonds d'amortissement?

Cette amélioration du sort de tous les travailleurs des villes et des campagnes, je la souhaite et la veux pour les **serviteurs de l'Etat.** Je la souhaite et la veux pour tous ceux qui ont sacrifié leur santé à la Patrie, et pour les familles de ceux qui ont sacrifié jusqu'à leur vie même.



Parmi ceux qui revendiquent avec raison la sollicitude de la Nation, je n'oublierai certes point les familles nombreuses, en souhaitant que dans le domaine des allocations familiales soit instaurée l'égalité des droits pour tous les citoyens et que les enfants des cultivateurs, des artisans, des commerçants, des travailleurs indépendants cessent d'être moins soutenus, comme s'ils étaient moins dignes d'intérêt !...

Je n'aurai garde non plus d'oublier les vieux. On ne pense pas suffisamment à eux. Je me flatte, pour ma part, de leur avoir, dans le cadre communal, montré l'intérêt que je porte à leur dénuement, en mettant à leur disposition une maison de retraite parée de tous les conforts modernes et en leur octroyant, avec le concours de tout mon Conseil municipal, le maximum d'aide matérielle que permet la rigueur d'un budget de cité ouvrière.

La jeunesse, quoiqu'on dise, n'est pas ingrate. Elle sait ce que, dans des conditions difficiles, j'ai réalisé pour elle dans le domaine scolaire. Il n'y a guère de communes dans notre circonscription qui n'ait bénéficié de cet effort. Demain, je veux le compléter par la création, au cœur de notre circonscription, d'un établissement seondaire avec ramifications dans les communes centrales des cantons, où les enfants, à la sortie de l'école primaire, pourront s'orienter soit vers des centres d'apprentissage, soit vers des classes du premier cycle secondaire, et ce, sans s'éloigner du foyer familial. A cette jeunesse, il faut aussi, autour de l'école, après l'école, une formation sportive, un complément de culture, que seule l'éducation populaire peut distribuer à tous. Les universités populaires devront être multipliées, encouragées. Il y a là toute une action encore embryonnaire qu'il faut immédiatement développer.

Des écoles aux jeunes, du travail et des logements aux adultes, des égards, dignes de leur passé, aux vieux, tel est le vaste programme que je me suis tracé comme Maire de Barentin et que je veux appliquer sur le plan national. Il demande, pour sa réalisation, la confiance, le loyal concours de toutes les bonnes volontés. Mon ami Alexandre et moi-même, nous les sollicitons de vous,chères Electrices et chers Electeurs, pour la prospérité de nos quatre cantons, pour l'avenir ensoleillé de notre Patrie !...

ANDRÉ MARIE

remplaçant éventuel : S.-P. ALEXANDRE

Appel aux Electrices et aux Electeurs de la 4me Circonscription

En 1928, au scrutin d'arrondissement nouvellement rétabli, les électeurs de la 4e Circonscription choisissaient pour député M. André MARIE, avocat à la Cour d'Appel, présenté à leurs suffrages par les quatre Comités cantonaux d'Union démocratique. Ce sont ces mêmes Comités, fidèles à leur idéal de patriotisme républicain, qui vous demandent aujourd'hui de confirmer votre confiance à celui qui, **durant trente années**, — *sauf le douloureux intervalle de l'occupation et de la déportation* — nous a représentés au Parlement avec un dévouement, une efficacité que seuls les ignorants ou les sectaires pourraient méconnaître.

A l'heure où, un peu partout, de prétendus « novateurs » se découvrent une vocation pour le mandat parlementaire et se targuent, avec une modestie douteuse, de qualités exceptionnelles, nous voulons nous référer aux seules certitudes, aux réalités passées plutôt qu'aux illusoires promesses, et nous posons — sûrs de la réponse qui nous sera faite — cette simple question :

« Est-il, dans nos quatre cantons, une seule collectivité, un seul électeur, une seule électrice qui, durant ces trente années, ait fait en vain appel à l'aide, au concours d'André Marie ?... N'a-t-il pas toujours répondu : Présent !... à la requête du plus modeste de ses partisans et de ses adversaires politiques ?... »

***

Au surplus, est-il nécessaire de rappeler les titres civils et militaires de M. André MARIE? Petit-fils et fils d'instituteurs, brillant élève du Lycée Corneille, mobilisé avec la classe 1917 dans l'artillerie de 75, M. André MARIE, après avoir participé aux combats du Chemin des Dames, de Verdun, de l'Argonne, revient des armées avec la Croix de Guerre et le grade de lieutenant; après avoir fait à Rouen et à la Faculté de Caen ses études de droit, il s'inscrit en 1921 au Barreau de Rouen où il se fait immédiatement une place de premier plan. Rapidement les Rouennais vont faire appel à lui : Elu à 26 ans conseiller d'arrondissement dans le 4e Canton, il entre, l'année suivante, à la Mairie de Rouen avec son colistier, M. Georges Métayer, qui devait être l'éminent Maire de la grande ville. En 1928, sur notre appel, il présente sa candidature dans la 4e Circonscription, il y est élu, et le Canton de Pavilly le choisit aussitôt pour Conseiller général. De 1928 à 1939, son action, son dynamisme vont être mis constamment au service de la 4e Circonscription qui le réélira, à chaque scrutin législatif, avec de constantes majorités.

En 1933 — cinq ans après son élection — il est délégué de la France à la Société des Nations, aux côtés de Paul-Boncour; la même année, M. Albert Sarraut, Président du Conseil, le prend à ses côtés comme Secrétaire d'Etat.

***

Libéré de ses obligations militaires en raison de son mandat de député, il s'engage en 1939 comme capitaine d'artillerie de campagne, fait toute la guerre dans les Ardennes et en Moselle, ne se rend avec ce qui reste de sa batterie dans la ligne Maginot qu'au lendemain de l'armistice et est emmené prisonnier, avec les derniers éléments survivants, au camp de Sarrebourg dont il sera libéré avec les anciens combattants de la guerre 1914-1918.

En mars 1941, il refuse au Maréchal Pétain le mandat communal que la Préfecture lui offre. Il veut, dit-il, « ne tenir aucun mandat du Gouvernement de Vichy, et ce, tant que le peuple français n'aura pas récupéré sa liberté pour le choix de ses élus ». Cette lettre, retrouvée par la police allemande dans les dossiers de la Préfecture, lui sera plus tard reprochée avec violence par la Gestapo, qui l'arrêtera pour « gaullisme et action anti-allemande » en septembre 1943. D'abord conduit à Compiègne, André MARIE sera déporté en décembre au camp de Buchenwald dont, gravement malade, il ne sera libéré qu'en avril 1945 par les troupes américaines. Dès son retour, les électeurs de Barentin le choisiront pour Maire, et le Canton de Pavilly lui confirmera son mandat cantonal.

Malgré la grave affection pulmonaire qui, en certains jours, inquiétera vivement les siens et ses amis, M. André MARIE occupera successivement les fonctions de Garde des Sceaux, de Vice-Président du Conseil, dans les Cabinets Ramadier, Robert Schumann et Henri Queuille. En 1948, le Président Vincent Auriol l'appelle à la Présidence du Conseil. Il forme un Gouvernement d'Union nationale, de Léon Blum, qu'il choisit pour son vice-président, à Paul Reynaud, auquel il confie le Ministère des Finances. Mais devant le désaccord qui divise encore les partis, il refuse d'être, plus longtemps, le témoin impuissant de querelles qui affaiblissent le régime républicain et remet sa démission au Chef de l'Etat qui insiste, en vain, pour qu'il constitue immédiatement un nouveau Ministère.

Son état de santé ayant empiré, M. André MARIE, après un long séjour en clinique, ne reprendra son activité professionnelle et politique qu'en 1950, pour se voir attribuer, en 1951, le Ministère de l'Education Nationale qu'il conservera dans les Gouvernements Pleven, Edgar Faure, Antoine Pinay, René Mayer et Laniel. C'est durant ce séjour rue de Grenelle que — malgré la parcimonie des crédits budgétaires — va s'instaurer une large politique nouvelle des constructions scolaires, avec une considérable simplification des formalités administratives. La Seine-Maritime, département en pleine expansion, a alors bénéficié **de trois « tranches scolaires groupées » représentant un milliard trois cent millions de travaux, en plus des crédits normaux affectés à notre département,** et ce, au profit des villes de Rouen, de Canteleu, de Grand-Quevilly, de Blosseville-Bonsecours, de Gaillefontaine, de Forges-les-Eaux, de Darnétal, d'Harfleur, d'Oissel, de Barentin, de Pavilly et de Maromme.

C'est encore à M. André MARIE que nous devons l'élévation de notre Ecole de Médecine en Ecole de plein exercice, la transformation de notre Institut chimique en Institut national, ce qui a naturellement entraîné, avec l'accord de la Municipalité rouennaise, le concours de l'Administration préfectorale et de l'Inspection académique, la création d'une Cité universitaire dont il serait injuste de ne pas attribuer le mérite à M. Gaston Berger, directeur général de notre Enseignement supérieur.

***

Maire de Barentin, M. André MARIE a montré, sans publicité tapageuse, comment une cité ouvrière peut, en quelques années, se transformer en une ville accueillante, où les réalisations sociales apportent soulagements et facilités à la vie des travailleurs : une maternité modèle, un hospice de vieillards doté, dans les réfectoires, les salles de repos et les dortoirs, de la télévision et de la radio; un corps de bâtiment entier composé d'appartements où les vieux couples peuvent achever sans séparation ni promiscuité, leur paisible existence; écoles primaires toutes agrandies ou reconstruites, école créée sur le plateau rural des Campaux, foyer culturel bientôt achevé pour l'éducation populaire, aide substantielle encore récemment accrue aux chômeurs et aux vieillards, deux Centres Pensionnats-Techniques dotés des plus récents avantages, un lycée, à l'usage des enfants de toute la circonscription, en cours de réalisation, chauffage des quais de la gare à infra-rouges pour le départ matinal, l'hiver, des trains ouvriers, reconstitution immédiate d'un stade ultra-moderne. Une cité ouvrière déjà vieille d'un siècle, où habite un tiers de la population barentinoise, et dont commence présentement la rénovation, tout, absolument tout a été ou va être immédiatement réalisé pour le mieux-être de la classe laborieuse, de la jeunesse et des vieux.

Dans le domaine du logement, M. André MARIE n'a point voulu que l'effort communal se limite aux concours insuffisants de l'Office H.L.M. : maisons municipales construites avec des dommages de guerre, immeubles édifiés grâce à la législation sur l'accession à la petite propriété, utilisation précieuse de deux Sociétés d'habitations H.L.M., heureusement dépourvues d'un lourd appareil administratif, implantation dans la ville d'une Société d'Economie mixte qui, sans pratiquement rien demander au budget communal, construit deux cents logements qui, dans vingt-deux ans, seront propriété communale. Bref, une cité de 7.000 habitants qui réalise ainsi, en quelques années, la construction de plus de six cents logements dont quatre-vingt-six seulement sont dus au concours de l'Office départemental d'H.L.M., tel est le bilan, qui se passe de commentaires, d'une action entièrement au service des travailleurs et des familles nombreuses.

***

Aux côté de M. André MARIE, comme éventuel remplaçant, nous présentons à vos suffrages M. S.-P. ALEXANDRE, Conseiller général de Clères, Président de la Commission départementale, Ancien Combattant et Mutilé de la grande guerre. M. Alexandre, qui remplit son troisième mandat cantonal, a rendu trop de services à la région de Clères et au département pour que nous insistions sur des mérites et des services qui gagnent encore par la discrétion dont ils s'accompagnent. **Nous affirmons, sans crainte d'être démentis, que M. S.-P. Alexandre serait, le cas échéant, le représentant le plus qualifié de notre Circonscription.**

CHERES ELECTRICES, CHERS ELECTEURS,

Nous vous demandons, avec confiance, une chose simple, facile : Fermer les yeux au faux éclat que d'aucuns s'attribuent et préparer l'avenir sur les gages du passé !...

LA FEDERATION DES COMITES CANTONAUX DE LA GAUCHE DEMOCRATIQUE.

IMP. LAINÉ — ROUEN